

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

---

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL155

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

-----

### ARTICLE 30

A l'alinéa 2, après les mots : « Avant chaque renouvellement » supprimer le mot : « général ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier et la suppression de l'article 37.